CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E91431** **VALABLE JUSQU'AU** **18/09/2026**

ÉDITÉ LE **02/09/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2008
Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY

Siret : **508 329 323 00010**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 81 12692

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.230032.

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.230032.

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : **POLLEN CONSTRUCTION BOIS**

45 ROUTE D'APREMONT
73000 BARBERAZ

Téléphone : 04 79 96 35 97 **Fax :** 04 79 96 04 18
Portable : 06 22 58 07 59

Site Internet : www.pollen-construction.fr
E-mail : secretariat@pollen-construction.fr

Responsabilité légale :
FRAISSE GREGORY GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	13/06/2024
2361	Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois (Technicité courante) Mention RGE	13/06/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	08/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	13/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/09/2025 10:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.